



SEL DE BORE FICHE TECHNIQUE (1/2)

Le sel de bore, hydrosoluble et incolore est une protection préventive fongicide, insecticide efficace contre les destructeurs du bois (champignons, insectes xylophages hors termites).

PROPRIETES

Incolore.
Hydrosoluble.
Application facile.
Non toxique.
Fongicide.
Insecticide.
Efficacité longue durée.
Application possible sur les bois dont le taux d'humidité dépasse 20%.

SUPPORT

Il est particulièrement recommandé pour tous les bois de charpente et d'ossature même si leur taux d'humidité est supérieur à 20%.
Le support doit être absorbant, propre, dépoussiéré et exempt de taches de graisse (si nécessaire nettoyer avec le diluant Nature et Harmonie).

APPLICATION

Dans un grand bac, dissoudre le sel de bore dans de l'eau à 15°C minimum pour éviter la formation de grumeaux.
Une fois préparé, le sel de bore s'applique au pinceau, au pistolet, par trempage ou par traitement autoclave.
De légères traces de cristallisation peuvent apparaître à la surface des bois traités. Ces dépôts pouvant être éliminés à l'eau légèrement vinaigrée ne constituent pas un défaut.
Pour une pénétration optimale du produit au pinceau ou au pistolet, humidifier généreusement les sections de bois avant et après l'application.
Ne pas oublier de traiter les coupes, les entailles ainsi que les éventuelles fissures.
Remarque: n'utiliser le sel de bore que sur des boiserie ne risquant pas d'être délavées.

CONSOMMATION / CONCENTRATION

La consommation dépend de l'utilisation du bois, de l'essence, du taux d'humidité et du procédé retenu. Au pinceau, pistolet prévoir 8 à 10 m² / L de solution préparée.
Consommation moyenne par immersion prolongée ou par traitement autoclave.
Protection de classe 1: 3Kg / m³. Protection de classe 2: 4Kg / m³.
Consommation moyenne au pinceau, pistolet ou par trempage rapide: environ 20 gr. / m².
Par trempage rapide, au pinceau ou au pistolet (1 à 3 applications successives sans attendre le séchage de la couche précédente): solution à 15% soit 1,5 dose de sel pour 8,5 doses d'eau.
Par immersion prolongée ou par traitement autoclave: solution à 5 % soit 5 doses de sel pour 95 doses d'eau. (En traitement autoclave ou par immersion prolongée ne pas aller au-delà d'une solution à 10%).

Fax : 04 66 22 48 17
Tél. : 04 66 03 08 71
Mèl : studer@charpentiers.fr

R.STUDER
Plan d'Albi
30700 AIGALIERS

Siret 338 951 064 00025

SEL DE BORE FICHE TECHNIQUE (2/2)



Pour la protection des sections non porteuses au pinceau ou pistolet, prévoir une solution à 5 (humidité inférieur à 20 %) ou à 10 % (humidité supérieure à 20 %).

TEMPS DE SECHAGE: selon la température et les conditions climatiques, environ 24 heures. La mise en place de la charpente peut se faire immédiatement après le traitement. Attendre le séchage complet avant d'entreposer des aliments ou du fourrage.

NETTOYAGE DES OUTILS A L'EAU.

CONDITIONNEMENT: 0,5 Kg - 2,5 Kg - 15 Kg

CONSERVATION: stocker les sachets dans un endroit frais et sec à l'abri du gel.

COMPOSITION: sel de bore.

PRECAUTIONS D'EMPLOI: bien que n'étant pas toxique, utiliser les protections préconisées pour les traitements du bois durant la préparation de la solution (gants, lunettes de sécurité, masque). Eviter de manger, boire, fumer et porter si possible des gants ainsi que des lunettes de protection durant l'application.

Ne pas préparer la solution dans des récipients destinés à l'alimentation, protéger les plantes ainsi que les récipients des animaux.

Ne pas déverser les résidus dans les canalisations d'évacuation et tenir hors de portée des enfants.

Remarque: le sel de bore contenant des substances efficaces contre les insectes et les champignons ne doit être employé que lorsque cela s'avère indispensable.